

LYCEE SAINTE MARIE

52 rue d'Isbergues 62120 AIRE SUR LA LYS

☎ 03.21.39.01.63 - 📠 03.21.95.60.70

✉ aire-sur-la-lys@cneap.fr

LIVRET D'ACCUEIL

« BTSA DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES TERRITOIRES RURAUX »



RENTREE SCOLAIRE

LE MARDI 01 SEPTEMBRE 2020

Ce livret d'accueil est à l'attention des familles. Il vous donne l'ensemble des informations relatives à votre enfant **dont nous disposons à ce jour** (textes officiels) tels que le calendrier scolaire, les réunions de parents, les dates de stage, la vie scolaire

Des informations complémentaires pourront vous être transmises ultérieurement, notamment compte tenu de la situation liée à la crise sanitaire.

VOS INTERLOCUTEURS DURANT L'ANNEE SCOLAIRE

	Mme JUSSEIME, Chef d'Etablissement.
EQUIPE « PEDAGOGIQUE & VIE SCOLAIRE »	
	M.VERDONCK, Directeur Adjoint.
	<p>M. Lavallée, Responsable Vie Scolaire Il est votre interlocuteur pour toutes les questions relatives à la vie scolaire de l'établissement : internat, restauration, absence, discipline, santé, questions familiales..... Pour toutes ces questions, vous pouvez le joindre au 03.21.11.11.48</p>
	<p>Mme Pauline DEFACHELLES, Coordinatrice BTSA Elle est le lien entre les familles et l'établissement pour toutes les questions relatives à l'intégration des étudiants, à leurs résultats scolaires, méthodes de travail, etc. Elle est votre interlocutrice privilégiée.</p>
<p>« POLE ADMINISTRATIF » <i>Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi De 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30</i></p>	
	Mme BEUN, Responsable administrative et financière
	<p>Mme REANT, technicienne administrative Elle est votre interlocutrice pour toutes les questions relatives à la facturation, les bourses ainsi que pour la restauration scolaire (réédition des badges, achat de repas occasionnels pour les élèves externes). Pour toutes ces questions, vous pouvez la joindre au 03.21.11.11.46</p>
	<p>Mme LEMAITRE, secrétaire-accueil Elle est votre interlocutrice à l'accueil pour tous les renseignements administratifs, les transports scolaires. Elle est joignable au 03.21.39.01.63</p>

STAGES

Les étudiants de 1^{ère} DATR ont **12 semaines de stage obligatoires** qui s'effectuent :

- Du Lundi 26 Octobre 2020 au Vendredi 06 Novembre 2020
- Du Lundi 15 Février 2021 au Vendredi 26 Février 2021
- Du Lundi 25 Mai 2021 au Vendredi 02 Juillet 2021
- 2 semaines en Octobre 2021 (périodes à définir)

Les élèves de Tle DATR ont **2 semaines de stage obligatoires** qui s'effectuent :

- Du Lundi 26 Octobre 2020 au Vendredi 06 Novembre 2020

CALENDRIER 2020/2021

RENTREE SCOLAIRE 2020

MARDI 01 SEPTEMBRE 2020

Terminale DATR

- ✓ De 10h00 à 12h50 : **Pour tous les étudiants**, présentation du cycle de formation (planning annuel, emploi du temps, organisation de l'année scolaire, charte de vie des BTSA).
- ✓ 12h50 à 14h15 : Déjeuner
- ✓ 14h15 à 17 h : Encadrement et animation des TAP à SAINT-VENANT

1^{ère} DATR

- ✓ De 15h0 à 17h : **Pour tous les étudiants**, présentation du cycle de formation (planning annuel, emploi du temps, organisation de l'année scolaire, charte de vie des BTSA, etc.).

L'installation des étudiants aux studios aura lieu le Jeudi 27 Août 2020

de 9 h à 13 h et de 14 h à 16 h – Place des Béguines

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2020/2021

Vacances de Toussaint :	Vendredi 16 octobre 2020 à 17h00 Reprise des cours le lundi 02 novembre 2020
Vacances de Noël :	Vendredi 18 décembre 2020 à 17h00 Reprise des cours le lundi 04 janvier 2021
Vacances d'hiver :	Vendredi 19 février 2021 à 17h00 Reprise des cours le lundi 8 mars 2021
Vacances de Printemps :	Vendredi 23 avril 2021 à 17h00 Reprise des cours le lundi 10 mai 2021
Ascension :	Mercredi 12 mai 2021 à 17h00 Reprise des cours le lundi 17 mai 2021
Pentecôte :	Vendredi 21 mai 2021 à 17h00 Reprise des cours le mardi 25 mai 2021
Vacances d'été :	Sortie le mardi 6 juillet 2021 à 17h00 (<i>cf planning des stages et révisions</i>)

Réunions de parents/enseignants

Deux réunions parents/enseignants sont organisées au cours de l'année scolaire. Ces réunions sont des moments d'échanges essentiels qui tendent à favoriser la progression et la réussite scolaire de votre enfant, aussi, nous vous invitons à y participer.

Le professeur principal ne doit pas faire la synthèse pour l'ensemble des enseignants ; il est souhaitable de rencontrer chacun d'entre eux quelques minutes.

Bien entendu, vous pouvez toujours prendre rendez-vous avec le professeur principal ou l'un des autres enseignants en dehors de ces réunions.

1^{ère} réunion selon vos disponibilités :

- Lundi 7 décembre 2020 à partir de 17h15
- Mardi 8 décembre 2020 à partir de 17h15
- Vendredi 11 décembre 2020 à partir de 17h15

2^{nde} réunion :

- Lundi 22 mars 2021 à partir de 17h15
- Vendredi 26 mars 2021 à partir de 17h15

Quelques dates à retenir : (* sous réserve de modifications)

Semaines 41 et 42 : Fête de la Science pour les futurs élèves de 2° Générale et Technologique

Samedi 28 novembre 2020* : matinée d'orientation 2° Générale et Technologique

Jeudi 17 décembre 2020 (sous réserve du contexte sanitaire) : 5° édition de la Soirée des Talents du Lycée Sainte Marie

Samedi 23 janvier 2021* : matinée d'orientation

- 2° Générale et Technologique

- 2° Pro Services à la personne / 2° Agricole

- BTSA développement et animation des territoires ruraux

5 et 8 février 2021* : journée d'immersion BTS « DATR »

Samedi 20 mars 2021 : Portes Ouvertes du lycée Sainte Marie

Mercredi 19 mai 2021* : journée d'immersion 2° Pro « Services à la personne » et « Productions Agricoles »

Samedi 22 mai 2021* : matinée d'orientation - 4°/3° et 2° Pro Services à la personne / 2° Pro Productions Agricoles

Mercredi 2 juin 2021* : journée d'immersion 4°/3°

INFORMATIONS GENERALES

Horaires de cours



<u>Pour toutes les classes</u>		
<u>Heures de cours</u>	<u>Matin</u>	<u>Après-Midi</u>
Tous les jours du Lundi au Vendredi	08 h 55 – 09 H 50	14 H 15 – 15 H 10
	09 H 50 – 10 H 45	15 H 10 – 16 H 05
	11 H 00 – 11 H 55	16 H 05 – 17 H 00
	11h55 – 12h50	

Ouverture des grilles à 8h15 le matin

En dehors des périodes d'activités scolaires (cours, études) les étudiants bénéficient d'une large autonomie dans l'organisation de leur travail et de leurs activités extrascolaires, ils veilleront à gérer cette autonomie en adultes

responsables. Ces derniers peuvent sortir de l'établissement : lorsqu'une heure de cours n'est pas remplacée et que celle-ci se positionne en première ou dernière heure d'une demi-journée.

Régime scolaire

Le choix du régime est valable pour un trimestre. Tout trimestre commencé est entièrement dû. Le changement de régime ne se fera que si la famille a établi un courrier au préalable un mois avant la fin du trimestre (fin novembre fin février). Les étudiants externes sortent de l'établissement pendant la pause déjeuner de 12 h 50 à 14 h 00. Aucune prise de repas sous forme de restauration rapide dans l'établissement n'est tolérée. Il est toutefois possible de créditer sa carte de cantine par l'achat de repas occasionnels au prix unitaire de 5.50 €.

Polaire : les étudiants qui le souhaitent peuvent acheter la polaire sans manche brodée à l'effigie du lycée au prix de 29,00€. Si vous êtes intéressé, merci de vous rapprocher du stand Veltis avec le document joint en fin de livret, le jour de la remise des livres. Vous pourrez ainsi faire un essayage et passer votre commande.

Badges

À la rentrée, il sera remis un badge personnalisé à chaque élève (Nom - Prénom – Classe – Régime+ photo).

Les Photos de classes auront lieu le mercredi 2 septembre, matin

ATTENTION : Ce badge sera utilisé pour les passages au self et pour la gestion des retards élèves.

Il doit être conservé par l'élève sans être détérioré et pourra être demandé à tout moment, **notamment pour le contrôle des sorties.**

En cas d'oubli ou de perte :

- ✓ L'élève ne peut pas entrer en cours
- ✓ Au réfectoire, le badge est obligatoire



Avec ce badge, l'élève pourra alternativement déjeuner au self ou au point de restauration rapide. En cas de perte, ou de détérioration, un duplicata sera remis moyennant la somme de 5 euros.

Correspondance avec la coordinatrice BTSA

L'établissement attache une grande importance à la relation avec les parents. La coordinatrice BTSA est votre interlocutrice privilégiée. Elle veille à l'organisation du cycle de formation, anime l'équipe pédagogique et est l'interface entre l'établissement et les structures partenaires extérieures. Aussi, la coordinatrice BTSA veille à la bonne adaptation des étudiants au cours des deux années de formation et réalise la synthèse avec la famille lors des réunions Parents/Enseignants, par mail ou lors d'un entretien téléphonique. Par ailleurs, elle accompagne l'étudiant à l'élaboration de son projet personnel et professionnel, en accord avec l'équipe pédagogique, les objectifs et les moyens pédagogiques. Enfin, dès la rentrée, les étudiants disposeront de l'adresse mail et numéro de téléphone portable de la coordinatrice BTSA. Ces derniers ne devront être utilisés uniquement dans un cadre professionnel.

Ecole Directe :

Afin de faciliter la communication, nous avons mis en place un système d'information par Internet : **Ecole Directe**.

2 profils d'accès sur Ecole Directe sont paramétrés :

- **Un profil d'accès « Famille »**

Ainsi, à partir d'une connexion sécurisée, vous pourrez suivre l'évolution de la vie scolaire de votre enfant (ex : retards, absences, sanctions), ses résultats scolaires (ex : notes, bulletins, relevés d'examen blanc), utiliser les fonctionnalités comme le cahier de texte, emploi du temps, messagerie. Vous pourrez également consulter les factures et le solde de votre compte...

L'ensemble de la diffusion des documents (bulletins, factures...) se fera uniquement par voie dématérialisée et directement accessible sur votre espace « Ecole Directe ». **Il vous est nécessaire de les télécharger au fur et à mesure de leur parution.**

Toutefois si vous souhaitez maintenir l'envoi de ces documents (bulletins, factures) par voie postale, vous pouvez en faire la demande écrite auprès du service Secrétariat Famille. Un forfait de 50€ vous sera alors facturé.

Vos identifiants de première connexion vous seront communiqués dès la rentrée par SMS. Ils seront à **conserver durant toute la scolarité de votre enfant dans l'établissement. Il est impératif que ce code d'accès soit uniquement connu des parents ou responsables légaux.**

- **Un profil d'accès « Elève »**

Ce profil d'accès destiné à votre enfant présente des fonctionnalités plus restreintes, permettant essentiellement la consultation des résultats scolaires, du cahier de texte, de l'emploi du temps.

Les identifiants de première connexion seront communiqués à votre enfant par la coordinatrice, à la rentrée.

IMPORTANT :

- **Pour les familles et enfants scolarisés sur l'établissement en 2019/2020, les codes de connexions restent inchangés ;**
- **Les 2 profils paramétrés ne donnant pas accès aux mêmes fonctionnalités, il est indispensable aux parents et responsables légaux de se connecter via le profil « Famille » afin d'avoir toutes les informations permettant de suivre la scolarité de votre enfant.**

Association des Parents d'Elèves

Sachez qu'une Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre existe au sein du Lycée. Celle-ci contribue au bon fonctionnement de celui-ci et à la réussite scolaire de vos enfants en proposant différentes activités :

- ✓ Parents correspondants de classe
- ✓ Participation aux «Portes Ouvertes » et aux 3 matinées d'orientation
- ✓ ...

C'est un lieu privilégié d'échanges entre l'établissement et les parents.

Nous comptons sur votre soutien pour rejoindre l'équipe actuellement en place ; équipe qui viendra vous rencontrer lors de la rentrée des classes.



Nous vous adresserons en début d'année scolaire un courrier vous invitant à l'Assemblée Générale de l'Association et vous proposant de participer aux activités qui vous intéressent. D'avance Merci.

Les évènements de l'APEL déjà programmés :

- *Assemblée Générale : 24 septembre 2020 à 18h30*
- *Randonnée pédestre : octobre et mars (dates à définir)*
- *Zumba : date à définir*
- *Soirée Quizz : date à définir*

CONTENU ET EVALUATION DE LA FORMATION

<u>1^{ère} DATR</u>	
DISCIPLINES	HORAIRE HEBDO INDICATIF
M 11 – Accompagnement du Projet Personnel et Professionnel (APPP)	1 h
M 21 – Organisation économique, sociale et juridique	2 h
M 22 – Techniques d’expression, de communication, d’animation et de documentation	3,5 h
M 23 – Anglais	2 h
M 31 – Éducation physique et sportive	1,5 h
M 41 – Mathématiques	2,5 h
M 42 – Informatique	2 h
M 51 – De l’espace au territoire	2 h
M 52 – Les acteurs de services en territoire rural	2 h
M 53 – Diagnostic de territoire cible dans le secteur des services	5 h
M 54 – Méthodologie de projet	2 h
M 56 – Mercatique et qualité des services	2 h
M 57 – Gestion juridique et financière des services	1,5 h
M 58 – Négociation commerciale	2 h
Pluridisciplinarité	3 h
M 71 – Module d’Initiative Locale (MIL Théâtre)	2 h

<u>2^{ème} DATR</u>	
DISCIPLINES	HORAIRE HEBDO INDICATIF
M 11 – Accompagnement du Projet Personnel et Professionnel (APPP)	1 h
M 21 – Organisation économique, sociale et juridique	1,5 h
M 23 – Anglais	2 h
M 31 – Éducation physique et sportive	1,5 h
M 51 – De l’espace au territoire	1 h
M 52 – Les acteurs de services en territoire rural	2,5 h
M 55 – Conception et conduite d’un projet de service en territoire rural	2,5 h
M 56 – Mercatique et qualité des services	2 h
M 57 – Gestion juridique et financière des services	2 h
M 58 – Animation, communication et négociation professionnelles	3 h
Pluridisciplinarité	2 h
M 71 – Module d’Initiative Locale (MIL Théâtre)	2 h

Semaine Diagnostic de Territoire – 1^{ère} DATR :

Durant la semaine du Lundi 12 Octobre 2020 au 16 Octobre 2020, une semaine de diagnostic de territoire est prévue : les étudiants réaliseront un travail de terrain répondant à une commande d’un partenaire extérieur à l’établissement avec des objectifs pédagogiques et professionnels définis.

Voyage d’étude :

Les étudiants de deuxième année DATR et TC partiront en voyage pédagogique du 19 au 23 Avril 2021 (Grande Bretagne). Le voyage d’étude permet à l’étudiant de s’enrichir et de s’ouvrir à d’autres cultures sur le plan humain, linguistique et professionnel, de développer ses capacités d’intégration en milieu professionnel, de développer son aptitude au travail en équipe et de découvrir d’autres pratiques professionnelles.

Evaluation et modalités :

Une évaluation régulière sur le travail et le niveau scolaire de votre enfant sera effectuée (devoirs surveillés, interrogations, devoirs à la maison, évaluations pratiques). Les résultats seront restitués à l'occasion de deux bulletins semestriels. Nous vous rappelons toutefois que « Ecole Directe » reste à votre disposition pour un contrôle régulier des notes de votre enfant.

Plusieurs sessions d'examens blancs sont organisées en deuxième année pour préparer au mieux l'étudiant aux deux épreuves nationales terminales.

Les étudiants de BTSA DATR obtiennent leur examen :

- Pour 50 % en contrôle continu (CCF) comprenant cinq épreuves. **En cas d'absence justifiée par un certificat médical dans les 48 h, un CCF de rattrapage aura lieu le Vendredi de 17h à 19h.**
- Pour 50 % en examen final comprenant 2 épreuves : L'épreuve générale (E1) : « Expression française et culture socioéconomique » de nature écrite. L'épreuve professionnelle (E7) : «Épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel » déclinée en deux évaluations : une évaluation écrite et un oral qui s'appuie sur les 12 semaines de stage.

Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

- Avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales ;
- Justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10 calculée sur le total des points, établi comme suit : points de l'ensemble des épreuves, points au-dessus de 10 de la note d'éducation physique et sportive et de la moyenne des modules d'initiative locale. Ces points supplémentaires sont multipliés par trois.

Le contrôle continu s'effectue sur les deux ans du cycle de formation. Les résultats sont analysés au Conseil de Classe du 2^{ème} semestre de 1^{ère} année avec l'avis de passage.

Pour les étudiants envisageant de poursuivre leurs études après le BTSA DATR, les bulletins des deux années de formations sont exigés lors de la constitution du dossier d'inscription d'où l'importance des résultats et des appréciations générales sur la totalité du cycle.

Semestres

- Fin du 1^{er} semestre : Vendredi 15 Janvier 2021
- Fin du 2^{ème} semestre : Vendredi 28 Mai 2021 pour les 1^{ère} DATR
Vendredi 04 Juin 2021 pour les Tle DATR

VIE SCOLAIRE

Gestion des absences

Toute absence prévisible doit être signalée auprès de M. LAVALLEE au moins la semaine précédente sur présentation d'un justificatif. Toute absence non prévisible (maladie, événement familial ...) ou retard doit être signalé par téléphone au Responsable de Vie Scolaire (☎ : **03.21.11.11.48**) avant 9h le jour de l'absence ou par mail, via « Ecole Directe » à l'adresse de M. Lavallée, et être justifié par écrit (certificat médical, photocopie de justificatif ou à défaut et au minimum un mot écrit des parents) dès le retour de l'établissement sur l'établissement. **Si trop d'absences sont constatées, l'établissement mettra en application les textes de loi prévus à cet effet.**

A chaque retour après une absence et avant d'entrer en cours, l'étudiant passera au bureau du Responsable Vie Scolaire, muni du justificatif. En cas de retard, **l'entrée en cours ne sera possible qu'à l'heure suivante.** L'étudiant ne sera pas autorisé à sortir de l'établissement et devra attendre dans le foyer des BTSA.

L'abus d'absences et/ou de retards étant incompatible avec la nécessité de prendre en charge son cursus de formation tel que défini dans ce contrat de vie, l'étudiant pourra être convoqué lors d'un entretien individuel pour lui permettre d'argumenter devant la Coordinatrice BTSA les motifs invoqués (avec ou sans la présence de la famille). Aussi, pour les étudiants boursiers, un état des absences sera envoyé chaque trimestre pour l'ajustement des bourses étudiantes. **En cas d'absences prononcées, les services de bourse seront avertis, entraînant alors le non versement des prestations.**

Vie à aux studios

Les internes logeant dans les studios apportent leur linge de lit (sacs de couchage interdits) ainsi que leur nécessaire de toilette et leurs effets personnels. **Une alèse plastifiée est obligatoire pour protéger le matelas.** Lors de l'installation un état des lieux est établi et une clef est remise à l'étudiant.

Un chèque de caution de 100€ libellé à l'ordre du Lycée Sainte Marie est à remettre le jour de l'installation pour les étudiants internes et un chèque de caution équivalent à un mois de loyer pour les étudiants en location.

En cas de non restitution de la clé de la chambre en fin d'année scolaire, il vous sera facturé la somme de 50€.

La répartition dans les studios vous sera communiquée le jour de la rentrée.

ATTENTION : Les étudiants doivent **IMPERATIVEMENT** revenir sur l'établissement dès 19h pour prendre leurs repas au réfectoire.

Temps forts : Chaque fin de période (avant les vacances scolaires), des temps forts ou sorties sont proposés aux élèves et étudiants : Soirée Karaoké, Soirée des talents (pour tous les élèves), Sortie Ciné-Memphis, Sortie Repas-Bowling, Bal de promo en fin d'année scolaire...

Une association des étudiants

En s'inscrivant en BTSA Développement et Animation des Territoires Ruraux au Lycée Sainte Marie, les étudiants deviennent adhérents de l'Association SER.COM. L'association a pour but de faire connaître et de promouvoir le milieu rural par les moyens ci-dessous :

- Accompagner et soutenir les étudiants adhérents au cours de leur cycle de formation (soutien scolaire, recherche de stage, aide à l'examen, etc.) ;
- Développer les services et les activités auprès de la population en milieu rural ;
- Développer les services aux collectivités territoriales, aux entreprises et aux associations en milieu rural ;
- Développer les partenariats commerciaux ;
- Assurer une veille de projet ;
- Accompagner les étudiants dans leur projet personnel et professionnel ;
- Promouvoir les formations auprès des acteurs locaux.

Par ailleurs, l'Association SER.COM prend en charge à une certaine hauteur les frais de déplacement dans le cadre de sorties de terrain et visites pédagogiques. Pour cela, les étudiants titulaires du permis de conduire devront fournir à la rentrée de Septembre :

- Photocopie du permis de conduire ;
- Photocopie de la carte grise du véhicule ;
- Photocopie du contrôle technique en cours de validité ;
- Attestation d'assurance du véhicule.

Contrat de vie des étudiants

Aussi, dès la rentrée scolaire, les étudiants seront soumis à la signature du « *Contrat de vie BTSA* ». Ces dispositions viennent compléter et ajuster le Règlement Intérieur du Lycée. En aucun cas elles ne le remplacent. L'objectif du contrat de vie est de faciliter le bon déroulement de la vie scolaire. Il prend en compte à la fois les contraintes de la vie collective et le droit de chacun à l'épanouissement personnel. Il ne s'agit pas d'imposer les principes d'une « *justice scolaire* » mais de proposer un espace de communication et de gestion coopérative des conflits, basé sur nos valeurs de justice, de solidarité, de respect des autres et de la différence.

Ces règles veulent promouvoir le développement de la citoyenneté et prévenir toutes formes de violence et d'incivilités. Elles établissent les limites à ne pas dépasser tout en permettant à chacun d'exprimer sa créativité.

Il nous paraît donc important de préciser un certain nombre de règles afin que le personnel de l'établissement et les étudiants puissent collaborer pour favoriser l'efficacité du travail et de la vie quotidienne. Les apprenants et leurs parents, partenaires privilégiés du lycée, choisissent en faisant l'inscription de respecter cet ensemble de règles et d'adhérer aux valeurs qui les sous-tendent.

Ce contrat de vie s'appliquera à toutes les activités mises en place par l'établissement notamment les stages, les visites pédagogiques, les voyages d'études, etc.

MODALITES ADMINISTRATIVES & FINANCIERES

Facturation

La facturation est annuelle, vous la recevrez début octobre, déduction faite de l'acompte versé.

- Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, les règlements seront échelonnés sur 9 mois, d'octobre à juin, le 10 de chaque mois.
Pour les élèves boursiers : le montant de la bourse sera déduit de la facturation chaque fin de trimestre (décembre – mars – juin), le prélèvement sera réajusté en fonction. Un nouvel échéancier vous sera transmis.
- Si vous n'avez pas opté pour le prélèvement, la facture est à régler à réception.

Tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou changement de situation est à communiquer via EcoleDirecte dans l'espace famille, rubrique « vos informations ».

Modification du régime de l'élève : Le choix du régime est valable pour un trimestre complet. Tout trimestre commencé est entièrement dû. Toute modification du régime de l'élève doit faire l'objet d'une demande écrite auprès du Chef d'Etablissement un mois avant la fin du trimestre (fin novembre pour le 2^{ème} trimestre, fin février pour le 3^{ème} trimestre).

En cas de radiation de l'élève, la demande d'arrêt de scolarité ne sera prise en compte qu'à réception du courrier du représentant légal.

Le calcul du montant de l'avoir est établi au prorata du nombre de semaines de présence de l'élève pendant l'année scolaire.

Absences prolongées-réduction de pension : Des réductions de frais de restauration pourront être accordées sous certaines conditions en cas d'absences prolongées pour raison de maladie.

- La durée d'arrêt devra excéder deux semaines consécutives et la réduction ne sera accordée que sur les semaines excédant les deux premières semaines consécutives de carence,
- L'absence sera dûment justifiée par les certificats médicaux fournis
- La réduction des frais de restauration devra être sollicitée par la famille.

Recouvrement : après réception de 2 relances pour les factures impayées et sans accord intervenu dans les 15 jours qui suivent entre la famille et le lycée pour établir un échéancier éventuel, les dossiers seront transmis à un tiers chargé du recouvrement. Les frais afférents seront à charge du Débiteur.

Bourses nationales

La demande était à faire auprès du CROUS LILLE (www.crous-lille.fr) de préférence **avant le 15 mai 2020**. Passée cette date, votre dossier sera examiné et traité, mais le paiement de la bourse pourra de ce fait connaître un délai, et ne s'effectuera que lorsque votre dossier sera complet, avec notamment le certificat d'inscription fourni par l'établissement.

Assurance

Tous les élèves du Lycée Sainte Marie sont obligatoirement affiliés à la Mutualité Sociale Agricole, où ils émargent à la caisse des accidents du travail. La prime d'assurance est différente suivant les classes, elle est intégrée à la facture annuelle.

☞ ATTENTION : cette assurance ne couvre que les soins corporels des élèves dans la mesure où ils dépendent de l'école, c'est-à-dire, trajets, présence à l'école et stages. Ne sont pas couverts les risques de la vie privée quand l'enfant n'est plus sous la responsabilité du lycée.

Sécurité Sociale :

La loi du 8 Mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants a engendré la suppression du régime de sécurité sociale applicable aux étudiants et ce, depuis le 1^{er} Septembre 2018. Les étudiants restent donc affiliés à leur organisme de Sécurité Sociale actuel (celui de la famille).

**ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 – CONTRIBUTIONS FAMILIALES
B.T.S.A.**

Les tarifs ci-dessous sont calculés à partir d'un coût annuel global selon le nombre de jours de scolarisation et en tenant compte pour chaque classe du nombre de semaines de stage et des périodes d'examen. Aucune réduction ne pourra être consentie.

Externat	Demi-pension	Internat *
943 €	1 863 €	2 956 €

**sous réserve de places disponibles*

Les tarifs comprennent :

- Les déplacements pédagogiques
- Les frais de photocopie et d'informatique

FRAIS COMPLEMENTAIRES :**

Assurance Scolaire (MSA)	Cotisation Fédération	Association des parents (APEL) ***	Association des étudiants	Frais Pédagogiques
73 €	95 €	18 €	30 €	200 €

** Sous réserve de réajustement à la rentrée scolaire.

*** Cotisation due par famille. La cotisation est perçue par l'établissement dans lequel est scolarisé l'aîné de la famille.

RÉDUCTION

Sur la scolarité : 10 % pour 2 enfants
: 15 % pour 3 enfants

Sur la ½ pension : aucune réduction

Sur la pension : 5 % pour 3 enfants

REGLEMENT

Par prélèvement d'octobre à juin, vers le 10 de chaque mois ou par chèque à réception de la facture.

Changement de régime

Le choix du régime est valable pour un trimestre complet.

Tout trimestre commencé est entièrement dû.

Le changement de régime ne se fera que si la famille établit un courrier au préalable un mois avant la fin du trimestre (fin novembre, fin février).

TOUTE DEMISSION DOIT ETRE SIGNALEE AU SECRETARIAT PAR COURRIER



A Aire-sur-la-Lys, le 29 Juin 2020,

Madame, Monsieur,

Votre fils, fille est inscrit(e) dans notre établissement en BTSA Développement et Animation des Territoires Ruraux.

La rentrée scolaire aura lieu le **Mardi 01 Septembre 2020 à 10h00 pour l'ensemble des T^{ales} DATR et à 15h00 pour l'ensemble des 1^{ères} années DATR.**

Seront présentés ce jour-là : l'organisation de l'année scolaire, le fonctionnement de l'établissement pour les étudiants, le règlement intérieur, etc.

De plus, une journée d'intégration est organisée par l'équipe pédagogique le **Vendredi 04 Septembre 2020**, permettant ainsi à tous les étudiants de faire connaissance et de partager un moment convivial avec les enseignants. Ces journées font partie intégrante de chaque formation et sont donc obligatoires sauf contre-indication médicale à présenter le jour de la rentrée scolaire.

Le programme de ces deux journées vous sera communiqué le jour de la rentrée.

Attention : sachez d'ores et déjà qu'il faudra prévoir une tenue type « randonnée » (vieilles baskets, pantalon ou short,...), un maillot de bain, une serviette et des gants de jardinage épais. Les étudiants externes doivent également prévoir leur pique-nique pour ces deux jours.

Rappel : Si vous n'avez pas envoyé la photocopie des notes du Baccalauréat de votre enfant, pensez à les transmettre au plus vite.

Vous souhaitant bonne réception et bonnes vacances, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Mlle Pauline DEFACHELLES
Coordinatrice BTSA

LISTE DES FOURNITURES SCOLAIRES

- Un agenda scolaire 2020 – 2021 ;
- Des marqueurs (quatre couleurs si possible) ;
- Une calculatrice programmable (Type CASIO GRAPH 35 ou Texas Instrument 82 STATS) ;
- Un ordinateur portable est vivement conseillé ;
- Un forfait téléphonique Appels et SMS illimités est vivement conseillé ;
- Un câble RJ45 de 1m50 (ou plus) pour se connecter à Internet ;
- Des chaussures de marche pour les visites sur le terrain.

Bon de commande « polaire sans manche » à détacher, compléter et remettre au stand Veltis le 27 août, si vous êtes intéressé



Offre spéciale RENTREE DES CLASSES 2020
Réservée aux élèves du
Lycée SAINTE MARIE
Aire-Sur-La-Lys



RENTREE 2020

NOM et Prénom de l'élève	
Téléphone :	Adresse mail :
Classe:	

Référence	Désignation	TAILLE	PRIX TTC
NORWAY 51000	GILET POLAIRE MIXTE MARINE - AVEC BRODERIE DOS		29,00 €

Règlement à la commande

Espèces ou chèque (à l'ordre de Veltis Coté Nord) :: [.]
CARTE HDF [.]

Date et signature :	
----------------------------	--

Essai et commande le jeudi 27 août 2020 (de 9h-13h et de 14h-16h) au lycée Sainte Marie
Livraison prévue fin septembre

VELTIS Côte Nord 15 bd Lafayette à Calais. 03.21.85.47.54
veltiscotenord@veltiscotenord.fr
SAS au capital de 50 000 € - R.C.S. PARIS B 442 153 862 00010 – APE 4642Z – TVA Intra FR 81 44 21 53
862